

Secteur des Affaires juridiques et du droit syndical

Numéro 95-2023

Réf. : FS/PDR/MS/WT

Paris, le 28 juin 2023

**RAPPEL
PRUD'HOMMES
PREMIÈRE DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE**

Chères et chers camarades,

Nous vous rappelons que la première désignation complémentaire des conseillers prud'hommes est ouverte depuis le 22 mai dernier¹ (*cf. : Circulaire 81-2023 du 30 mai 2023 et ses annexes*).

Elle prendra fin **le 6 juillet prochain à 16h.**

Dans ce délai, les listes doivent impérativement être validées et transmises.

Toute liste transmise hors délai ne sera pas prise en compte.

Cela signifie que tous les postes seront vacants jusqu'à la deuxième désignation complémentaire dont la date est, pour l'heure, inconnue.

Le ministère de la Justice a mis en place une assistance téléphonique pour les mandataires de liste : **08 09 40 12 17** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Il est également possible d'utiliser le [formulaire de contact](#).

Nous nous tenons à votre disposition pour toute difficulté rencontrée pour vos désignations complémentaires.

Amitiés syndicalistes.

Patricia DREVON
Secrétaire confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

¹ Arrêté du 12 mai 2023, paru au JO du 20, « fixant le calendrier de dépôt des candidatures et la liste des sièges à pourvoir dans le cadre de désignations complémentaires de conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2023-2025 ».